

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

OBJET :
21. ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES.
MODIFICATION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le 13/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-09072018D21_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 juin 2014, le conseil municipal a instauré un règlement intérieur sur les activités périscolaires. Ce dernier a été modifié par délibérations du 25 juin 2015 et 6 juillet 2017.

Pour permettre une harmonisation sur l'année avec le centre social et afin de permettre à la commune d'obtenir des subventions supplémentaires auprès de la CAF, il y a lieu d'étendre l'amplitude horaire et les tarifs pour la garderie du matin, la garderie et l'étude du soir.

Les modifications portent sur :

1/ Les horaires

Horaires actuels : 7 h 15/8h20 – 16h30/18h15

Horaires dès la rentrée : 7 h /8h30 – 16h30/18h30

2/ Les tarifs (modifiés par décision du 21/06/2018 – reprise en question 33)

À compter du 3 septembre 2018, la participation des familles pour l'accès des écoliers à la garderie périscolaire du matin et du soir ainsi que l'étude est basée sur le quotient familial, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE PERISCOLAIRE * tarif horaire
De 0 à 369 €	0,20 €
De 370 à 499 €	0,30 €
De 500 à 700 €	0,40 €
Plus de 700 €	0,50 €

* pour la garderie : les séances sont tarifées à la demi-heure entamée. Séance de 1h30 maximum le matin et/ou de 2h00 maximum le soir

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le 13/07/18

ID : 059-215904004-20180628-09072018021-LN-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018.

21. ACTIVITES PERISCOLAIRES. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Parallèlement, le dossier de renseignements est actualisé.

L'assemblée, à l'unanimité, entérine le projet de modification du règlement intérieur, qui est joint à la présente délibération et ce à compter de la rentrée prochaine.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.